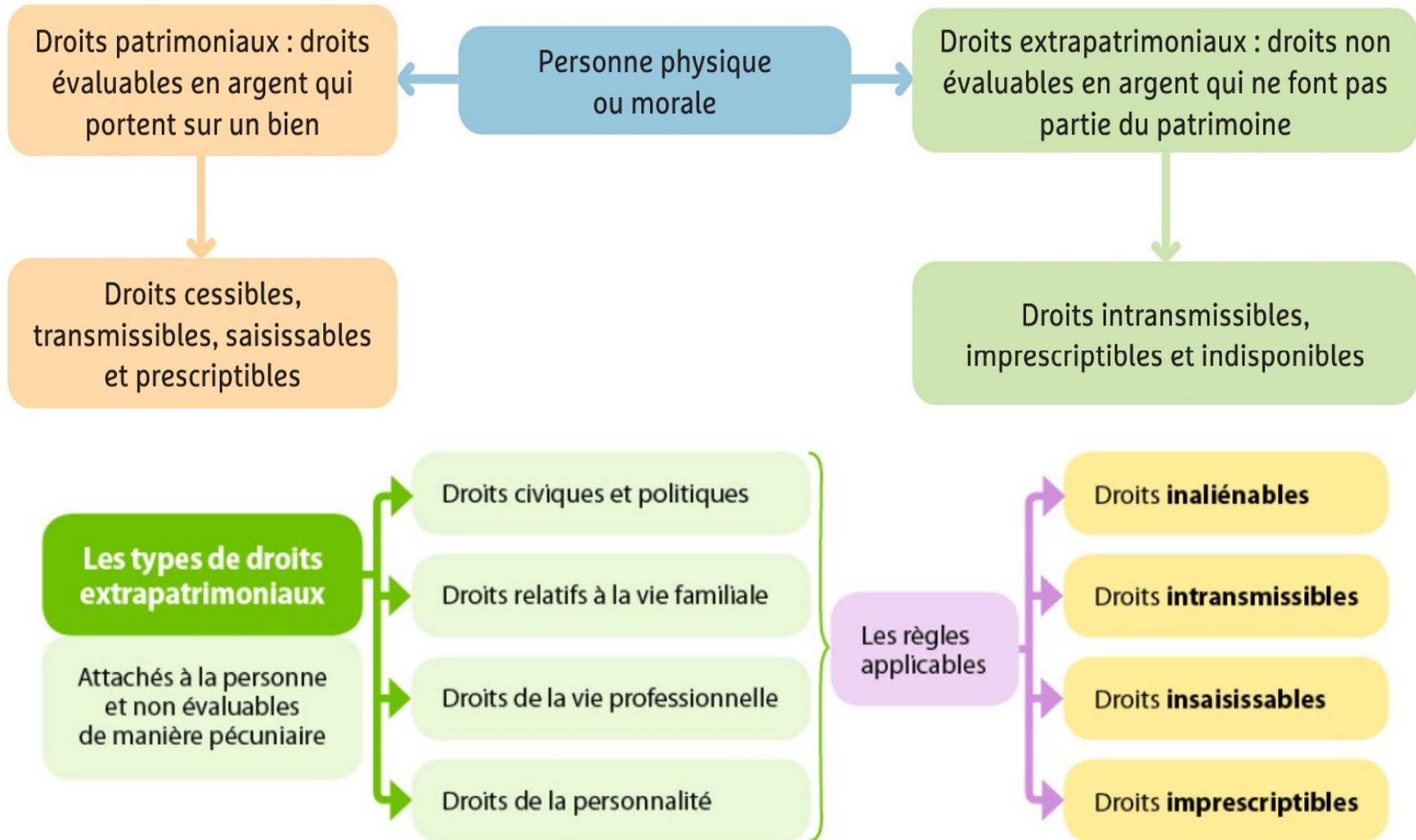


Les droits extrapatrimoniaux

Quels sont les droits conférés à la personne ?



Qu'est ce que l'atteinte au droit à l'image ?

Toute personne peut s'opposer à la captation et à l'utilisation de son image dès lors qu'elle est identifiable



Autorisation obligatoire

Si atteinte à ce droit, les conséquences peuvent être civiles et/ou pénales

Deux exceptions :

- Personnes publiques ou exerçant dans le cadre de leur activité professionnelle
- Droit à l'information du public

Deux droits de la personnalité

Droit au respect de la vie privée
Droit de s'opposer à la divulgation d'informations relevant de la vie intime

Droit à l'image
Droit de s'opposer à l'utilisation et l'exploitation, par un tiers, de son image sans autorisation

Les sanctions

Sanctions civiles
(dommages-intérêts, saisie...)

Sanctions pénales
(emprisonnement, amendes)

Qu'est ce que la protection des données à caractère personnel ?

Droit des données à caractère personnel issu notamment du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de 2018

Les données à caractère personnel regroupent toutes les informations relatives à une personne susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement

Le traitement des données personnelles par le professionnel repose sur le consentement des personnes

Droit à l'information
Droit de rectification et d'effacement des informations
Droit d'accès et de communication des informations

La protection des données à caractère personnel

Données permettant d'identifier numériquement une personne

Protection contre l'utilisation des données
dans un but publicitaire, frauduleux ou politique

Protection par le règlement général sur la protection des données (RGPD)
Loi européenne qui améliore le contrôle par les internautes de leurs données (consentement, accès aux données...)

Protection en France par la Commission nationale de l'informatique et des libertés
Organe indépendant avec pouvoir de sanctions